



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SUBMISSION À :
Module de réception des soumissions de
l'Agence Parcs Canada

Service national de passation de marchés
Soumission par télécopieur:

1-866-246-6893

Soumission par courriel: soumissionsouest-bidswest@canada.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux appels d'offres. Les offres soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique peuvent ne pas être acceptées.

La taille maximale du fichier de courrier électronique est de 25 mégaoctets. L'APC n'est pas responsable des erreurs de transmission. Les courriers électroniques contenant des liens vers les documents d'appel d'offres ne seront pas acceptés.

REVISION 002 TO A INVITATION TO TENDER

MODIFICATION 002 D'UNE INVITATION À SOUMISSIONNER DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Issuing Office - Bureau de distribution :
l'Agence Parcs Canada
Calgary, AB T2G 4X3

Title - Sujet : Réfection des services publics au Bloc des services d'entretien – Parc national Banff	
Solicitation No. - N° de l'invitation : 5P420-20-0092/A	Date : 20 juillet 2020
Amendment No. - N° de modification : 002	
Client Reference No. - N° de référence du client : 697	
GETS Reference No. N° de référence de SEAG : PW-20-00919430	

Solicitation Closes - L'invitation prend fin : At - à : 14h00 On - le : 28 juillet 2020	Time Zone - Fuseau horaire MDT - HAR
--	--

F.O.B. - F.A.B. :
Plant - Usine : **Destination :** **Other - Autre :**

Address Enquiries to - Adresser toutes demande de renseignements à : Rebecca Chen

Telephone No. - N° de telephone : (587) 439-3529	Fax No. -N° de télécopieur : (866) 246-6893	Email Address – Courriel : rebecca.chen2@canada.ca
--	---	---

Destination of Goods, Services, and Construction - Destination des biens, services, et construction :
Parc national Banff
See Herein – Voir ici

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER - À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Vendor/ Firm Name - Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Address - Adresse :	
Telephone No. - N° de telephone :	Fax No. - N° de télécopieur :
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Signature :	Date :

Modification 002

La présente modification vise à diffuser des questions et des réponses.

A. Questions et réponses

Q2 Est-ce que des raccords Hymax seraient une solution de rechange acceptable aux raccords Robar pour les branchements pour l'eau?

R2 Les solutions de rechange seront uniquement évaluées pour le soumissionnaire retenu après l'attribution du contrat. Les soumissionnaires doivent présenter une soumission selon le jeu de devis, puisque rien ne garantit que les solutions de rechange seront approuvées. Les branchements au réseau d'aqueduc doivent être des raccords ROBAR ou un équivalent approuvé. L'entrepreneur doit soumettre les dessins d'atelier pour tous les branchements pour l'eau accompagnés des catalogues du fabricant avant d'acheter les matériaux.

Q3 Est-ce que les matériaux pour la couche de fond granulaire et le remblai entre ST-MH1 et ST-MH2 doivent être lavés ou est-ce qu'ils peuvent être rincés?

R3 Le matériau doit être du gravier anguleux lavé et nivelé, enveloppé dans un géotextile non tissé conformément aux dessins.

Q4 Est-ce que des moyens de retenue mécaniques sont requis sur la conduite d'eau principale ou les services à certains endroits précis, ou est-ce qu'il revient à l'entrepreneur d'en installer au besoin?

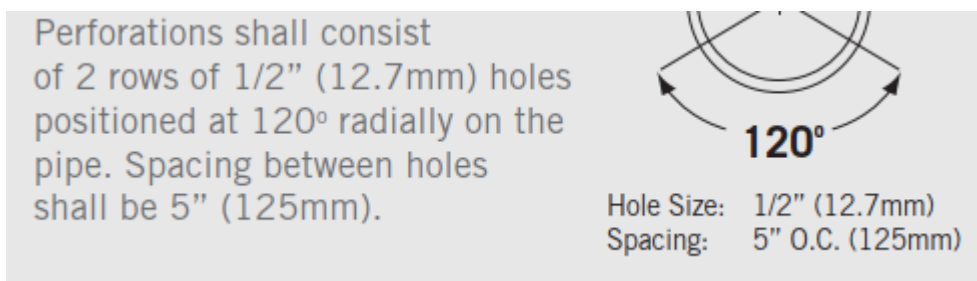
R4 Des moyens de retenue mécaniques peuvent être requis à certains endroits. Ils servent à éliminer la possibilité que les joints des canalisations ou des raccords se déplacent aux endroits où il est impossible de placer des massifs d'ancrage en béton. L'entrepreneur doit soumettre les dessins d'atelier de tous les branchements pour l'eau, y compris les raccords et les moyens de retenue, à l'approbation du représentant de Parcs Canada avant l'approvisionnement et l'installation.

Q5 Pouvez-vous confirmer si un câble traceur est requis pour toutes les conduites installées pour l'eau, les eaux sanitaires et les eaux pluviales?

R5 Oui, c'est requis. Le Bloc des services d'entretien procédera probablement à des mises à niveau futures des services publics d'eau, des services mécaniques et des services électriques. L'installation d'un câble tracteur aidera à vérifier ultérieurement si le sol a subi des perturbations et à lancer les travaux de construction

Q6 Pouvez-vous confirmer si la conduite perforée en PVC de 150 mm doit être de type DR35 et si un modèle de perforation est disponible?

R6 Oui, toutes les conduites perforées doivent être des conduites de type DR35 de 150 mm. Les perforations doivent être comme ci-dessous :



Q7 Pouvez-vous confirmer si la conduite principale de l'égout pluvial de 300 mm en PVC doit être de type DR35 ou Ultra-rib?

R7 La conduite de l'égout pluvial de 300 mm doit être de type Ultra-rib.

Q8 Est-ce qu'un poste de paiement peut être ajouté pour la conduite de l'égout pluvial de 300 mm en PVC?

R8 Oui. Veuillez consulter la modification n° 1.

Q9 Pouvez-vous confirmer si l'élimination des eaux souterraines contaminées constituerait des coûts supplémentaires au contrat? Autrement, est-ce qu'un poste de paiement peut-être ajouté à cet effet?

R9 Oui. Veuillez consulter la modification n° 1.

Q10 Veuillez confirmer si l'entrepreneur doit assumer les coûts des essais d'infiltration ou d'exfiltration sur les conduites principales des égouts sanitaires et des égouts d'eaux pluviales.

R10 Oui.

Q11 Est-il nécessaire de passer une caméra de télévision en circuit fermé dans l'égout sanitaire et l'égout pluvial à la fin de la garantie également ou uniquement à la fin des travaux de construction?

R11 Une caméra de télévision en circuit fermé doit être passée à la fin des travaux et à la fin de la garantie.

Q12 Est-il possible de confirmer l'épaisseur du revêtement pour le point 5.7?

R12 L'épaisseur du revêtement est de 120 mm. L'épaisseur de la base granulaire est de 100 mm.

Q13 Les quantités prévues dans l'appel d'offres pour le resurfaçage en gravier et le resurfaçage en asphalte semblent trop basses par rapport aux limites de perturbation montrées sur le dessin C2. Est-il possible de revoir ces quantités?

R13 Les limites de perturbation correspondent à la largeur de l'excavation des tranchées, et non à la pleine largeur montrée sur le dessin C2.

Q14 Il semble que plusieurs endroits devront faire l'objet de travaux de restauration du béton (raccordement de l'atelier de mécanique, borne-fontaine n° 1, MH3-2A et les services d'eau à l'édifice où se trouvent les services de conservation des ressources et d'application de la loi). Les quantités prévues dans l'appel d'offres ne couvriront pas tous les endroits du site. Est-ce que la restauration du béton à certains endroits est accessoire?

R14 Veuillez voir les ajustements des quantités de béton dans la modification n° 1.

Q15 Est-ce qu'une charge nominale H20 est acceptable pour le couvercle du séparateur Proceptor 50?

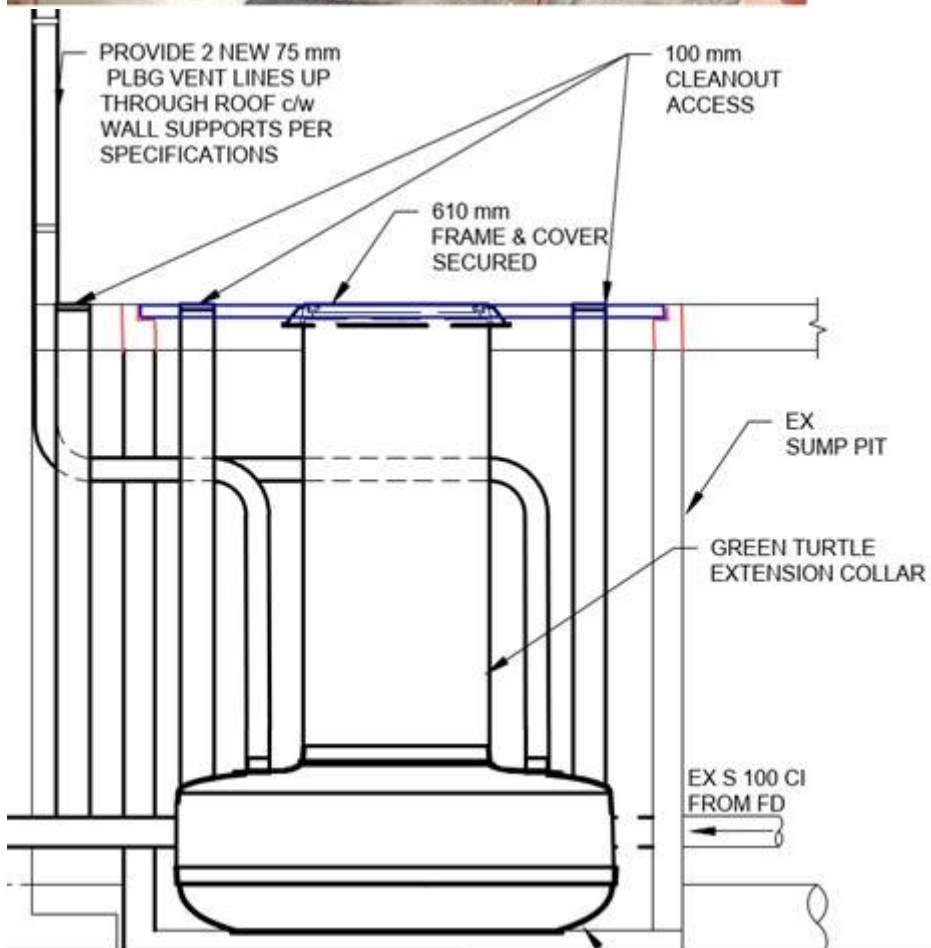
R15 L'ensemble et le couvercle, comme il est indiqué sur le dessin, doivent avoir « une charge nominale pour la circulation conforme à la norme AASHTO M306 » puisqu'ils se trouvent dans l'atelier mécanique et doivent pouvoir supporter de la machinerie et des véhicules lourds.

Q16 Est-il possible de fournir les détails de l'isolation pour le séparateur? Est-ce que le puisard doit être isolé ou est-ce le séparateur en soi qui doit l'être?

R16 Il sera beaucoup plus facile et économique d'isoler les parois droites du puisard plutôt que d'isoler le séparateur, puisqu'il pourrait être nécessaire d'appliquer l'isolation en usine et les résultats obtenus seront similaires. Oui, le puisard peut être isolé au lieu du séparateur.

Q17 De quelle façon la structure et le couvercle sont-ils ancrés au-dessus du puisard pour le dessableur-déshuileur? Est-ce que la plaque d'acier existante demeure en place ou est-ce qu'un nouveau dessus doit être fabriqué pour le puisard?

R17 Fabriquer une nouvelle plaque d'acier comportant des découpes pour les regards de nettoyage et le séparateur. La plaque doit être supportée par les parois en béton armé du puisard existant. Voir les images ci-dessus.



LES AUTRES CONDITIONS NE CHANGENT PAS.